MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17/10/2023

DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET VILLE 2023YE

N° 2023-069

Le Conseil municipal légalement convoqué le 06/10/2023, s'est réuni le 17/10/2023 à 20h06+, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 26
M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, M. Alexandre Bussière, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boëte, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, M. Frédérick Baby Marinpouy, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha Devriendt El Hayek, Mme Justine Giagnoni, Mme Joane Giraudon, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Cécile Revoyre, Mme Katia Robert-Hautemulle, M.Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

26 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 3
Mme Laure Gibou à Mme Sonia Roisin
M. Sébastien Le Ferrec à M. Sébastien Bouet
M. Jean-Marc Payen à Mme Sandrine Boëte

Absent :
Aucun

Nombre de votant.e.s : 29

Mme Cécile Revoyre a été désignée Secrétaire de Séance

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20231017-DEL2023-069-DE
Date de télétransmission : 23/10/2023
Date de réception préfecture : 23/10/2023

Rapporteur : Monsieur Damien ROUSSEAU

VU l'article L1612-11, les articles L2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2023-014 en date du 16 mars 2023 approuvant le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 de la Ville ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2023-027 en date du 28 mars 2023 approuvant le Budget Primitif 2023 de la Ville ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2023-045 en date du 27 juin 2023 approuvant la Décision Modificative n°1 2023 de la ville ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le budget de la Ville au plus près des dépenses et recettes réalisées ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté :

- **VOTE** la décision modificative n°2 du budget ville 2023 comme indiqué ci-dessous (vote par chapitre) :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	BP	Décision modificative	Budget modifié	Vote
011 : Charges à caractère général	4 561 072,26	- 39 704,70	4 521 367,56	A l'unanimité
012 : Charges de personnel	11 077 518,90	311 270,19	11 388 789,09	A l'unanimité
014 : Atténuations de produits	805 000,00	18 935,24	823 935,24	A l'unanimité
65 : Autres charges de gestion courante	518 527,79	6 041,43	524 569,22	A l'unanimité
023 : virement à la section d'investissement	2 518 273,60	20 000,00	2 538 273,60	A l'unanimité
042 : Opérations ordre transf. Entre sections	930 000,00	68 818,32	998 818,32	A l'unanimité
	total	385 360,48		

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20231017-DEL2023-069-DE
Date de télétransmission : 23/10/2023
Date de réception préfecture : 23/10/2023

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	BP	Décision modificative	Budget modifié	Vote
013 : Atténuations de charges	134 262,72	157 682,66	291 945,38	A l'unanimité
70 : Prod services domaine ventes diverses	1 525 440,00	28 468,83	1 553 908,83	A l'unanimité
731 : Fiscalité locale	10 478 946,00	125 799,44	10 604 745,44	A l'unanimité
74 : Dotations et participations	1 322 775,00	26 176,78	1 348 951,78	A l'unanimité
75 : Autres produits de gestion courante	151 604,44	47 177,77	198 782,21	A l'unanimité
76 : Produits financiers	2,40	2,00	4,40	A l'unanimité
77 : Produits spécifiques	-	53,00	53,00	A l'unanimité
	total	385 360,48		

Dépenses d'investissement :

Chapitre	BP	Décision modificative	Budget modifié	Vote
20 : Immobilisations incorporelles	124 091,45	43 123,00	167 214,45	A l'unanimité
21 : Immobilisations corporelles	6 676 267,28	- 52 743,49	6 623 523,79	A l'unanimité
23 : Immobilisations en cours	3 751 139,04	16 500,00	3 767 639,04	A l'unanimité
45 : Opérations pour compte de tiers	-	50 000,00	50 000,00	A l'unanimité
041 : opérations patrimoniales	1 600,00	16 500,00	18 100,00	A l'unanimité
	total	73 379,51		

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20231017-DEL2023-069-DE
Date de télétransmission : 23/10/2023
Date de réception préfecture : 23/10/2023

Recettes d'investissement :

Chapitre	BP	Décision modificative	Budget modifié	Vote
10 : dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	810 000,00	1 798,01	811 798,01	A l'unanimité
13 : Subventions d'investissement	2 416 500,00	1 016 263,18	3 432 763,18	A l'unanimité
16 : Emprunts et dettes assimilées	1 100 000,00	- 1 100 000,00	-	A l'unanimité
45 : opérations pour compte de tiers	-	50 000,00	50 000,00	A l'unanimité
021 : virement de la section de fonctionnement	2 518 273,60	20 000,00	2 538 273,60	A l'unanimité
040 : opérations ordre transf. Entre sections	930 000,00	68 818,32	998 818,32	A l'unanimité
041 : opérations patrimoniales	1 600,00	16 500,00	18 100,00	A l'unanimité
	total	73 379,51		

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS

VILLE DE MARCOUSSIS (Essonne)

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20231017-DEL2023-069-DE
Date de télétransmission : 23/10/2023
Date de réception préfecture : 23/10/2023